



DIPEFAS : Service du
personnel enseignant
Tél : 01 49 40 66 45 ou 43

N° de poste :-----

Année Universitaire 2017-2018

**Dossier de candidature à un recrutement d'attaché temporaire
d'enseignement et de recherche (ATER)**

Nom patronymique : _____

Nom marital : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

N° de téléphone : _____

Adresse électronique _____ @ _____

Vous candidatez en qualité de : (veuillez cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/> Fonctionnaire de catégorie A (art 2.1 – art. 5)	<input type="checkbox"/> Etudiant en fin de doctorat (art 2.5 – art.7.1)
<input type="checkbox"/> Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère (art 2.3 – art. 7)	<input type="checkbox"/> Titulaire d'un doctorat ou habilitation à diriger les recherches (art 2.6 – art. 7.1)

**Les candidats devront impérativement établir un dossier distinct
par poste. Les dossiers de candidature sont à envoyer au plus tard le
30/03/2017 minuit,** le cachet de la poste faisant foi.

à :

**Université Paris 8
Service du personnel enseignant
Bureau des ANT- G309
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex**

Tél : 01 49 40 66 45 ou 01 49 40 66 43

DECLARATION DE CANDIDATURE

Nom patronymique : _____

Nom marital : _____

Prénom : _____

Titres universitaires français et date et lieu d'obtention : _____

Diplômes – qualification – titres étrangers et date et lieu d'obtention : _____

Pour les candidats étrangers : nombre d'années en qualité d'enseignant et type d'emploi occupé :

J'ai l'honneur de solliciter mon :

RECRUTEMENT (s'il s'agit d'une 1^{ère} nomination en qualité d'ATER)

RENOUVELLEMENT (joindre la copie du dernier contrat d'ATER)

en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Paris 8

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur

n'avoir jamais bénéficié d'une nomination en qualité d'ATER dans une université en France

avoir déjà été nommé (e) en qualité d'ATER au titre de l'article _____ du décret n° 88.654

du 7 mai 1988 modifié pour une durée de _____ à compter du _____

Etablissement d'affectation : _____

avoir pris connaissance que les fonctions d'ATER ne sont pas cumulables avec toutes autres formes de rémunérations (y compris allocataires de recherche, monitorat, boursier national ou étranger).

Fait à _____ le, _____

(Signature)



DIPEFAS : Service du
personnel enseignant
Tél : 01 49 40 66 43 ou 01.49.40.66.45

ATTESTATION DU DIRECTEUR DE THESE

A remplir si vos candidatez au titre suivant :

- Contractuel doctorant n'ayant pas achevé son doctorat
- Étudiant en année terminale de doctorat

Je soussigné (e) _____

M _____

Ecole doctorale _____

Directeur de thèse de M _____

Certifie que celui-ci/ celle-ci est en mesure de soutenir sa thèse dans un délai d'un an.

Fait à _____ le _____

Visa et cachet de l'établissement ou
du laboratoire de recherche **obligatoire**

Signature du Directeur de thèse



CAMPAGNE ATER 2017

*Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'ATER
dans les établissements publics d'enseignement supérieur*

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR A SE PRESENTER
A UN CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

(à compléter en lettres capitales)

Je soussigné(e),

m'engage à me présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur
au cours de l'année universitaire **2017-2018**.

En cas de recrutement en qualité d'ATER, je m'engage à produire ultérieurement un
justificatif de cette candidature.

Fait à

le

Signature du candidat :

PIECES A PRODUIRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : POUR TOUS LES CANDIDATS :

- ♦ Déclaration de candidature dûment complétée, datée et signée ;
- ♦ Lettre de motivation ;
- ♦ Curriculum vitae détaillé ainsi que la liste des travaux et articles ;
- ♦ Copie d'une pièce d'identité avec photographie lisible ou photocopie d'une pièce d'identité attestant de la nationalité ;
- ♦ Copie du titre de séjour et de l'autorisation de travail pour les candidats étrangers (ou récépissé de demande pour les candidats en attente de régularisation ou de renouvellement)
- ♦ Copie du (des) contrat(s) d'ATER pour les candidats ayant déjà exercé cette fonction ;
- ♦ Un ou plusieurs justificatifs de la situation au titre de laquelle le candidat postule selon tableau suivant :

(Décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur)

Votre situation	Justificatifs de situation	Durée	Article
<p>Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, d'un corps classé dans la catégorie A prévue par l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984</p> <p>-Inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches</p> <p>Ou</p> <p>-Titulaire d'un doctorat ou d'une HDR et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur</p>	<p>- Une pièce attestant l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique (copie de l'arrêté de nomination) ;</p> <p>- Demande de détachement</p> <p>Et</p> <p>- Attestation d'obtention du DEA OU MASTER</p> <p>- Attestation d'inscription à la préparation d'un doctorat ou d'une HDR, ou, à défaut, engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation (attestation sur l'honneur sera à fournir ultérieurement).</p> <p>Ou</p> <p>- Une attestation d'obtention du doctorat ou de l'HDR ;</p> <p>- Une attestation d'engagement à se présenter à un concours.</p>	<p align="center">- 3 ans maximum, renouvelable une fois pour 1 an</p>	<p align="center">- art. 2-1</p>
<p>Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère</p> <p>- avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans,</p> <p>- titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat</p>	<p>- Une pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche *</p> <p>- une copie du diplôme *</p> <p>* joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en Français</p>	<p align="center">- 3 ans maximum, renouvelable une fois pour 1 an</p>	<p align="center">- art. 2-3</p>
<p>Etudiant en année terminale de doctorat</p>	<p>- Une attestation d'inscription à la préparation d'un doctorat français ;</p> <p>- Une attestation du directeur de thèse précisant que celle-ci pourra être soutenue dans un délai d'un an</p>	<p align="center">- 1 an, renouvelable une fois pour 1 an</p>	<p align="center">- art. 2-5</p>
<p>Titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches</p>	<p>- Une attestation d'obtention du doctorat ou d'une HDR (titre français) ou copie du diplôme ;</p> <p>- Une attestation d'engagement à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur</p>	<p align="center">- 1 an renouvelable une fois pour 1 an</p>	<p align="center">- art. 2-6</p>